

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2019-09-04

À l'hôtel de ville de Saint-Léon-le-Grand, situé au 8 A place de l'église le 04<sup>ième</sup> jour du mois de septembre deux mille dix-neuf à treize heures, s'est tenue la séance extraordinaire des membres du conseil de la municipalité de Saint-Léon-le-Grand. Sont présent : monsieur le maire JEAN-CÔMELEVESQUE mesdames et messieurs les conseiller(ère)s suivant(e)s : AUBERT TURCOTTE, LOUISETTE BÉRUBÉ, PAUL-ANDRÉ FILLION, JULIE POTVIN, GEORGES BARRETTE et SERGE IMBEAULT. Le secrétaire-trésorier et directeur général est également présent à la rencontre. Le conseil formant quorum sous la présidence du maire ouvre la séance.

### ORDRE DU JOUR SÉANCE extraordinaire DU 19 juillet 2019

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 430 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019
4. Acceptation du prêteur et du taux d'intérêt
5. Période de questions
6. Levée de la séance

2019-09-177

#### 1. Ouverture de la séance

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette propose l'ouverture de la séance.

2019-09-178

#### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame la conseillère Louise Bérubé propose appuyée par monsieur le conseiller Georges Barrette d'adopter l'ordre du jour.

2019-09-179

#### 3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 430 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019

**Attendu que**, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Paroisse de Saint-Léon-le-Grand souhaite emprunter par billets pour un montant total de 430 000 \$ qui sera réalisé le 11 septembre 2019, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
333-19	430 000 \$

**Attendu qu'**il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

**Attendu que** conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 333-19, la Paroisse de Saint-Léon-le-Grand souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par monsieur le conseiller Georges Barrette et résolue unanimement ;

**Que** le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 septembre 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 mars et le 11 septembre de chaque année;

3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2020.</b>	<b>24 000 \$</b>	
<b>2021.</b>	<b>24 600 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>25 200 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>25 800 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>26 400 \$</b>	<b>(à payer en 2024)</b>
<b>2024.</b>	<b>304 000 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 333-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 septembre 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2019-09-180

#### 4. Acceptation du prêteur et du taux d'intérêt

##### Soumissions pour l'émission de billets

**Attendu que** la Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 septembre 2019, au montant de 430 000 \$;

**Attendu qu'** à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

##### 1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 000 \$	2,05000 %	2020
24 600 \$	2,10000 %	2021
25 200 \$	2,10000 %	2022
25 800 \$	2,15000 %	2023
330 400 \$	2,25000 %	2024

Prix : 98,64600 Coût réel : 2,55842 %

##### 2 - CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

24 000 \$	2,95000 %	2020
24 600 \$	2,95000 %	2021
25 200 \$	2,95000 %	2022
25 800 \$	2,95000 %	2023
330 400 \$	2,95000 %	2024

Prix : 100,00000 Coût réel : 2,95000 %

**Attendu que** le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Monsieur le conseiller Aubert Turcotte propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement ;

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** la Municipalité de la paroisse de Saint-Léon-le-Grand accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets

en date du 11 septembre 2019 au montant de 430 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 333-19. Ces billets sont émis au prix de 98,64600 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

**Que** les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

#### **4. Période de questions**

Monsieur le maire répond aux questions des citoyens présents à la séance.

**2019- 09-181**

#### **5. Levée de l'assemblée.**

Monsieur le conseiller Paul-André Fillion propose appuyé par madame la conseillère Louise Bérubé et résolue unanimement de lever la séance.

---

Jean-Côme Lévesque Maire

---

Annick Lavoie, Directrice générale  
et secrétaire-trésorière adjointe